Application agréée E-legalite.co

-091-259102457-20220517-2022_19-DB

DEPARTEMENT DE L'ESSONNE

REPUBLIQUEFRANCAISE LIBERTE -EGALITE -FRATFRNITF SYNDICAT MIXTE ORGE YVETTE SEINE

N°2022/19

Le Comité Syndical légalement convoqué le 11 mai 2022, s'est assemblé le 17 mai 2022 à 20h00, au siège social du syndicat, sous la Présidence de M. Brahim OUAREM

Nombre de membres en exercice: 35

Présents: Pascal FOUNIER, Eric JANIN, Anne SCHACCHI, Jean-Claude DELIANCOURT, Stéphane BELLEC, Patrick BARRANCO, Khellaf BENIDJER, Ruddy SITACHARN, Sylvain TANGUY, Philippe BOUSSELET, Hervé FORCONI, Michel NOEL, Brahim OUAREM, Gabin ABENA

Pouvoirs: Daniel ESPRIN, Nicolas FOUQUE, Viviane LE BLANC, Edouard MATT, Grégory GOBRON

Absents excusés: Romain COLAS, Michel PELTIER, Véronique MAYEUR, Thierry ROUYER, Jean-Marc FOUCHER, Patric BRETHOUS, Michel LEPRETRE, Michel COLLET, Nathalie PFEIFER, Marianne DURANTON, Serge HUBERT, Joseph DELPIC, Pierre-Henri CELLIER, Xavier DUGOIN, Gilles FRAYSSE, Jean-Claude LE ROUX

Présents: 14 Pouvoirs: 5 Votants: 19

Le Président ouvre la séance et procède à la nomination d'un secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur Hervé FORCONI est désigné secrétaire de séance

ADHESION A LA COMPETENCE INFRASTRUCTURES DE RECHARGES POUR VEHICULES ELECTRIQUES ET HYBRIDES RECHARGEABLES (IRVE) POUR LA COMMUNE D'ÉGLY

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté inter préfectoral n° 2019-PREF-DRCL-177 du 29 mai 2019 portant modification des statuts du Syndicat Mixte Orge-Yvette-Seine pour l'électricité et le gaz,

Vu la délibération du conseil municipal d'Egly, en date du 29 mars 2022 portant adhésion au SMOYS au titre de la compétence « mobilité électrique » IRVE.

Considérant qu'il convient que le comité syndical délibère pour accepter l'adhésion de la commune d'Egly à la compétence IRVE

L'organe délibérant après en avoir délibéré :

ACCEPTE la demande d'adhésion à la compétence IRVE de la commune d'Egly Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

U	Vote NANIMITE
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

La délibération est adoptée

Le Président.

Brakim **OUAREM**

L'autorité territoriale,